

TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Code de l'action et pays partenaire : **SOCIEUX+ 2018-22 Côte d'Ivoire**

Titre de l'action : Appui à la promotion de l'emploi des couches vulnérables

Numéro et titre de l'Activité concernée par ce « ToREX » :

Activité 4 – Renforcement de capacités au bénéfice des agents du MEPS et des structures associées, en particulier des services d'intermédiation sur le marché du travail en vue d'augmenter les opportunités d'emploi des Personnes en Situation de Handicap, PSH (cycle 2 / thèmes spécifiques prioritaires parmi le plan de formation réalisé en activité 2)

Date de mise en œuvre : 03/07 au 28/08/2020

Institution partenaire :

Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE/ Direction Générale de l'Emploi (DGE), Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)

Version : 4 Draft

Final

Date: 2020/06/ 17

SOCIEUX+ est mis en œuvre par:

Partenariat dirigé par

Cofinancé par l'Union européenne



A propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et maintient le dialogue sur les politiques de protection sociale et d'emploi inclusif avec un nombre croissant de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - "**Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement notre monde, notre dignité, notre avenir**". Un nombre important d'activités de coopération dans différents pays liés à ces domaines sont financés par des instruments géographiques ou thématiques. Toutefois, un écart a été observé dans la coopération de l'UE avec les pays tiers en ce qui concerne l'appui aux mesures à court terme et la coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX + Facilité européenne d'experts pour l'emploi, le travail et la protection sociale (ci-après dénommée "la Facilité" ou "SOCIEUX +") est une facilité d'assistance technique mise en place et cofinancée par l'UE (EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par un partenariat composé de quatre partenaires: Expertise France, leader du partenariat de mise en œuvre (ci-après: «le Partenariat»), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et la Coopération technique belge (CTB).

L'objectif général de la facilité est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances.

SOCIEUX + soutient les efforts des pays partenaires (PC) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques du travail et de l'emploi. La Facilité vise à renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances. SOCIEUX +:

- reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité;
- soutient les efforts déployés par les gouvernements partenaires pour promouvoir des systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables;
- complète les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX + met à disposition rapidement l'expertise européenne avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Il s'appuie sur l'expertise d'organismes publics ou mandatés, d'organisations non gouvernementales et d'organisations pertinentes de la société civile des États membres de l'UE et d'organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire par la mobilisation de praticiens des pays partenaires. SOCIEUX + est opérationnel depuis septembre 2016.

La Facilité est une extension de SOCIEUX - Expertise de l'Union Européenne en matière de Coopération au Développement - établie en 2013.

1 CONTEXTE

I. Informations sur le pays

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique Subsaharienne situé sur la Côte Sud de l'Afrique de l'Ouest, le long du Golf de Guinée. Elle est indépendante depuis 1960.

Pays à revenu intermédiaire, la Côte d'Ivoire a connu au début des années 2000 et jusqu'à l'Accord de Ouagadougou de 2007, plusieurs crises économiques et politiques sévères avec de graves conséquences pour l'économie, le capital humain, la gouvernance et la cohésion sociale. Aujourd'hui, elle est redevenue un acteur économique de poids de l'Afrique de l'Ouest et a retrouvé une certaine stabilité politique.

Estimée aujourd'hui à 24, 688 millions d'habitants, la population ivoirienne est une vraie mosaïque culturelle, constituée de quatre grands groupes ethniques (Akan, Malinké, Gour et Krou) et de près d'une soixantaine d'ethnies. Elle connaît une croissance rapide, de 2,5% par an.

Des atouts nombreux: des ressources naturelles agricoles et minérales importantes, un réseau national d'infrastructures diversifié, (réseau routier, énergie, télécommunications, etc.), un secteur des banques et assurances dynamique, des cadres qualifiés et une population croissante essentiellement jeune, 43% de la population a moins de 15 ans.

Des perspectives économiques très favorables : depuis 2011, le pays est redevenu une des économies les plus dynamiques d'Afrique. La reprise économique se poursuit à une vitesse rapide et soutenue, avec un taux de croissance qui devrait se maintenir autour de 7,6 % en 2019. Cette bonne performance se doit en partie au rebond de l'agriculture, le pays est l'un des plus grands producteurs et exportateurs de cacao, de café et d'huile de palme. Elle se doit également à sa capacité de résilience aux chocs internes (crise post-électorale 2010-2011 et mouvements de grèves) et externes (fluctuations des produits agricoles et extractifs, insécurité régionale). Grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes et la poursuite de réformes structurelles, le pays est parvenu à maintenir une inflation modérée et à maîtriser les finances publiques.

Toutefois, en dépit de ces performances économiques et post-crisis, le gouvernement ivoirien continue de faire face à de **nombreux défis**, en particulier dans le domaine de l'emploi:

La persistance de grandes inégalités et d'un développement humain insuffisant:

- Positionnée en bas du classement de l'indice de développement humain des Nations-Unies, la Côte d'Ivoire occupe le 171^e sur 189 pays (2018). C'est également l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées.
- En dépit d'améliorations notables de l'indice de pauvreté après sa forte hausse de 10 % à 51 % entre 1985 et 2011 et de son léger recul en 2015, il demeure toutefois très élevé. 46 % de la population nationale vit sous le seuil de la pauvreté
- Le chômage des jeunes persiste même chez ceux les plus qualifiés ;

Un **niveau élevé de chômage** en général, plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. La ville d'Abidjan présente ainsi le plus fort taux de chômage affectant près de 33,2% de sa population active.

Une **structure de l'emploi majoritairement informelle** : plus de 93 % de la population active ivoirienne travaille dans l'économie informelle.

La persistance du sous-emploi et du chômage de longue durée pour les populations vulnérables -les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée et les personnes en situation de handicap:

- Les **jeunes constituent la population la plus vulnérable sur le marché du travail** : près de 30 % de jeunes urbains (15-24 ans) sont sans emploi et les emplois

occupés par les jeunes sont plus précaires. Plus d'un tiers de jeunes occupés perçoit des revenus mensuels inférieurs au SMIG et 95 % de jeunes occupés travaillent dans le secteur informel ;

- De **forts taux de sous-emplois visibles et invisibles** comme semble l'indiquer la proportion élevée de pauvres parmi la population active ;
- Le **chômage touche plus les femmes que les hommes** : 57,8% des chômeurs sont des femmes ;
- Des **discriminations salariales persistantes à l'encontre des femmes** : le salaire mensuel moyen de l'emploi Salarié est plus faible chez les femmes que leurs congénères masculins. 41,7 % des femmes ont un salaire inférieur au SMIG alors que ce taux est de 27,9 au niveau des hommes.
- Les personnes en situation de **handicap et les individus de plus de 35 ans en difficulté d'insertion ou de réinsertion** constituent les deux catégories de personnes les plus vulnérables sur le marché du travail :
 - a. 2% de la population nationale est en **situation de handicap** (453 453 individus) et 40,52% d'entre eux est en âge de travailler. Or les études démontrent leurs grandes difficultés à s'intégrer sur le marché du travail.
 - b. De plus grandes difficulté d'insertion professionnelle pour les individus de plus de 35 ans dont 27 % ne participe pas au marché du travail. La plupart de ces actifs non occupés ont franchi la limite d'âge pour accéder à un emploi dans les secteurs publics comme privés. De fait, le chômage de longue durée affecte plus des trois quart des chômeurs.

Une **plus faible employabilité et/ou facilité de mobilité des couches vulnérables** sur le marché du travail et une **faible productivité du travail** :

- Les **jeunes premières victimes de l'inadéquation entre la formation et l'emploi** : l'employabilité limitée des demandeurs d'emploi, plus particulièrement des jeunes, se doit à la faible qualification, à l'orientation du système de formation par l'offre et non par la demande et aux formations initiales trop théoriques ;

L'urgente nécessité de créer des emplois verts :

- **D'importantes modifications des régimes de températures et de pluviométrie** (déficiente depuis les années 70), observées depuis plus d'un demi-siècle, qui s'accompagnent d'un changement profond d'occupation des terres dû aux pratiques agricoles et à la déforestation.
- **Dépendance préoccupante de l'économie nationale à l'agriculture**, premier employeur et contributeur au PIB : ce secteur « *représente entre 25 et 35% du PIB, entre 40 et 70% des recettes d'exportations selon les années, offre 2/3 des emplois et induit les 3/4 de la croissance économique du pays* ». Or, les changements climatiques sont plus rapides que la capacité d'adaptation des agriculteurs.
- Un **modèle énergétique actuel, à la fois moteur du développement économique et responsable du changement climatique** : dotée d'un potentiel hydroélectrique, solaire, éolien ou géothermique appréciable, la Côte d'Ivoire se doit aujourd'hui de maximiser l'exploitation des énergies propres.

II. Situation sectorielle

Pour répondre aux défis de l'emploi en général et ceux des couches vulnérables, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une **Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2016- 2020** dont l'objectif général vise la création d'emplois productifs, décents et durables pour les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris des jeunes et des personnes en situation de handicap.

La thématique de la requête est au centre de la PNE 2016- 2020. Qui en plus est, l'axe stratégique 2 qui attribue une place de choix à l'accélération du développement du capital humain et à la promotion du bien-être social et souligne que les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, doivent avoir accès à un emploi productif, décent et durable. Quant à l'axe stratégique 4, relatif à la promotion d'emplois décents pour les personnes vulnérables, il a donné lieu par la suite à l'élaboration d'un document de stratégie destiné à promouvoir l'emploi pour cette catégorie de travailleurs et de travailleuses.

Le MEPS a, en effet, élaboré par la suite un **Plan d'Actions Stratégiques (PAS)** puis une **Stratégie nationale de promotion de l'emploi des couches vulnérables (SNPECV)** dont l'objectif principal est de contribuer significativement, sur le plan quantitative et qualitative, à la création d'emplois au profit des couches vulnérables conformément à l'objectif général du second cycle de la PNE. Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Renforcer la promotion des dispositifs réglementaires et fiscaux en faveur de l'emploi des couches vulnérables ;
2. Encourager les personnes issues des couches vulnérables à la formation et/ou à l'auto-emploi à travers l'entrepreneuriat ;
3. Corriger les inégalités entre les couches vulnérables et les autres couches de la société et les disparités en matière d'emploi.

III. Rôle de l'Institution partenaire dans le secteur

Face au problème récurrent du chômage et du sous-emplois des populations vulnérables, le gouvernement national entreprend une restructuration des services de l'emploi en créant par le décret n° 2016-506 du 13 juillet 2016, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS).

Le MEPS est chargé de la Politique du Gouvernement en matière d'Emploi, de Protection Sociale et de Travail. Il compte trois Directions Générales, parmi lesquelles la **Direction Générale de l'Emploi (DGE)** dont le mandat est :

- L'élaboration, la coordination et le suivi de la Politique Nationale de l'Emploi ;
- L'observation du marché du Travail ;
- La promotion de l'emploi des couches vulnérables ;
- L'assistance aux chômeurs et aux personnes en situation de handicap;
- La formulation d'actions de mise en adéquation de l'emploi et de la formation.

La Direction Générale de l'Emploi s'articule autour de trois Directions centrales :

- La Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE) ;
- La Direction du Suivi et de l'Evaluation de la Politique de l'Emploi (DSEPE) ;
- La Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers (DOEM).

La **DSPE** est l'entité qui a soumis à SOCIEUX+ la présente requête.

L'une des principales attributions du nouveau Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) en matière d'emploi, concerne la promotion de l'emploi pour les couches vulnérables, termes générique qui désigne principalement les **femmes**, les **chômeurs de longue durée** et les **personnes en situation de handicap**.

2 DESCRIPTION GLOBALE DE L'ACTION

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette requête est de contribuer à renforcer l'employabilité des populations vulnérables et à promouvoir leur insertion sur le marché du travail.

2.2 Objectifs spécifiques

- La réalisation d'un diagnostic systémique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables, l'organisation d'un atelier de rétro-alimentation, la formalisation de recommandations ; (réalisé)
- L'élaboration d'un plan de formation des agents afin d'améliorer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des programmes et des projets d'intermédiation sur le marché destinés aux populations vulnérables ; (réalisé)
- **La mise en œuvre du plan de formation des fonctionnaires ;**
- **La présentation d'expériences européennes de programmes et de politiques actives d'emploi centrées sur les populations vulnérables.**

2.3 Résultats globaux attendus

Les résultats attendus sont en lien étroit avec la concrétisation des objectifs spécifiques

- Un diagnostic des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables, associé à des recommandations en termes de formations prioritaires ; (réalisé et disponible)
- Un plan de formation des agents, élaboré en collaboration avec l'institution partenaire de manière à renforcer les capacités des agents, tout en prenant en considération les défis, les priorités et les disponibilités de ces derniers ; (réalisé et disponible)
- Objet de la présente activité : L'appropriation par les participants de nouvelles compétences et connaissances requises pour la mise en œuvre de politiques actives d'emploi axées sur les populations vulnérables.

2.4 Activités proposées

- A.1: Réaliser un diagnostic systémique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables et organiser un atelier de rétro-alimentation avec recommandations ;
- A.2: Définir, planifier et formaliser un Plan de formation co-construit pour les agents du MEPS et les structures associées, afin d'appuyer à la formulation de politiques publiques « opérationnelles » visant à promouvoir l'insertion des personnes vulnérables ;
- A.3: Renforcement de capacités au bénéfice des agents du MEPS et des structures associées - les Instituts de Formation et d'Education Féminine (FEF)- , en vue d'augmenter les opportunités d'emploi des femmes. ;
- **A.4: Renforcement de capacités au bénéfice des agents du MEPS et des structures associées, en particulier des services d'intermédiation sur le marché du travail en vue d'augmenter les opportunités d'emploi des Personnes en Situation de Handicap, PSH (cycle 2 / thèmes spécifiques prioritaires parmi le plan de formation réalisé en activité 2)**

2.5 Livrables spécifiques finaux (ajoutés aux rapports de mission)

- D.1 Un diagnostic systémique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché de l'emploi destinés aux populations vulnérables ;
- D.2 Une synthèse des recommandations et des priorités opérationnelles en termes de formation et de développement de compétences ;
- D.3 Une feuille de route : plan de formation global comprenant notamment une structuration du cycle des formations incluses dans cette action (activités d'expertise déployées en activité 3) ;
- **D.4 Une évaluation à chaud (fin de mission) et à froid (+ 1 mois) de chaque session/module de formation dispensée (associées au questionnaire en ligne des participants à l'issue de chaque session et réalisée en temps réel).**

3 ACTIVITE 4 : RENFORCEMENT DE CAPACITES AU BENEFICE DES AGENTS DU MEPS ET DES STRUCTURES ASSOCIEES, EN PARTICULIER DES SERVICES D'INTERMEDIATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN VUE D'AUGMENTER LES OPPORTUNITES D'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, PSH (CYCLE 2 / THEMES SPECIFIQUES PRIORITAIRES PARMIS LE PLAN DE FORMATION REALISE EN ACTIVITE 2).

4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

4.1 Tâches

Cette dernière activité de l'action 2018-22, sera une **mission à distance** menée via l'utilisation d'une plateforme de vidéoconférence.

Elle s'articulera en deux étapes principales; une phase préparatoire et de documentation et une phase d'opérationnalisation du plan de renforcement de capacité, axé sur l'accompagnement et l'insertion des Personnes en situation d'handicap sur le marché de l'emploi.

Durant la Phase préparatoire et de documentation, les experts SOCIEUX + développeront une note de cadrage méthodologique qui précisera l'approche et la méthodologie, de même que l'agenda de la mission, la liste des participants ciblés, les modalités de prise en charge de convocation des participants aux sessions de formation, la liste des besoins logistiques et en équipement multimédia et de communication. Elle sera soumise pour approbation à l'équipe de SOCIEUX+ et à l'institution requérante.

Les experts SOCIEUX + procéderont également à l'**élaboration de la documentation technique et les contenus des modules de formation**. Les thématiques qui devront être développées sont les suivantes:

- Le cadre législatif et réglementaire (évolutions récentes) ;
- Les enjeux de l'insertion des PSH dans le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire ;
- Les acteurs institutionnels et associatifs ;
- Les aides pour favoriser l'insertion des PSH ;
- Les opportunités de synergies d'action entre les différentes structures qui accompagnent les PSH vers l'emploi ;
- Une formation sur la notion de handicap, aux outils et techniques d'accompagnement des PSH vers l'emploi (conduite d'un interview, définition des capacités, plan de recherche d'emploi personnalisé, plan de formation aux compétences techniques/soft skills, entretiens d'embauches, etc.) ;
- Démarchage et accompagnement des entreprises pour une insertion «gagnant-gagnant» (accompagnement dans la définition des exigences du poste de travail, observatoire des emplois les plus demandés, réseau d'entreprises favorisant l'échange de bonnes pratiques).
- Sensibilisation aux stéréotypes et à la mauvaise perception du handicap ;
- Échange de bonnes pratiques qui permettraient de rendre les programmes existants d'insertion plus inclusifs aux PSH ;
- Échange de bonnes pratiques permettant d'accompagner les entreprises vers une culture plus inclusive des PSH.

La phase d'opérationnalisation du plan de renforcement de capacité se décomposera en deux temps. Les experts mobilisés par SOCIEUX+ devront travailler en binôme avec deux experts nationaux afin de préparer et de mettre oeuvre :

Session 1 : Atelier de sensibilisation et de partage de connaissances et de concepts-clés s'adressant à un large public – conseillers des Ministères sociaux, instituts et agences mandatées sur le champ spécifique de l'insertion, de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle des PSH, partenaires sociaux, organisations de la société civile, etc .-Durée prévisionnelle : 2 jours

Session 2 : formation de formateurs relais pour accompagner un projet de renforcement de capacités **des conseillers des institutions de l'intermédiation sur le marché du travail**, dans la perspective de favoriser l'insertion de PSH sur le marché de l'emploi.

Durée prévisionnelle : 10 groupes, 2 jours chacun

Méthodologie

Phase préparatoire et de documentation (5 jours):

La première étape de la mission commencera par un **briefing initial à distance avec la Direction Générale de l'Emploi (DGE)** qui servira à apprécier correctement les attentes de la mission et à s'accorder sur les objectifs, l'approche méthodologique détaillée, la planification, le calendrier détaillé ainsi que les livrables et résultats de la mission. La DGE mettra à disposition de l'équipe d'experts les documents pertinents pour la revue documentaire.

C'est aussi lors de cette étape qu'un **diagnostic rapide des services d'intermédiation pour les personnes en situation de handicap (PSH)**, de même qu'un **corpus d'informations stratégiques** seront établis par l'expert2, tandis que l'expert principal sera en charge d'**élaborer les outils de formation** avec l'appui technique des deux experts nationaux commissionnés par la DGE.

Sur cette base, les experts SOCIEUX + développeront une note de cadrage méthodologique qui précisera l'approche et la méthodologie, de même que l'agenda de la mission, la liste des participants ciblés, les modalités de prise en charge de convocation des participants aux sessions de formation, la liste des besoins logistiques et en équipement multimédia et de communication. Elle sera soumise pour approbation à l'équipe de SOCIEUX+ et à l'institution requérante.

Phase d'intervention à distance:

Il s'agira de poursuivre la phase d'opérationnalisation du plan de renforcement de capacité, en animant des actions de formation et de renforcement de capacité consistant en:

- Animer une **journée de sensibilisation et de formation généraliste** à l'attention des représentants du MEPS, des structures associées (selon une liste communiquée par le point focal au sein de la DGE) et des partenaires sociaux. Ceux-ci seraient consacrés aux notions de base sur le handicap et les problématiques spécifiques liées au handicap.
- Compléter le **parcours de formation des formateurs et des conseillers des institutions de l'intermédiation sur le marché du travail**, en organisant des sessions de formation (10 groupes de 2 jours chacun), ciblant les techniques pour réussir l'insertion professionnelle des PSH et construire des collaborations gagnant-gagnant avec les employeurs.
- **Rappel : L'interlocuteur de la DUE délégation de l'Union Européenne Locale sera contacté au préalable et convié à la 1^{ère} réunion de cadrage , ainsi qu'à la réunion de débriefing.**

4.2 Livrables

Livrables:

- Une note de méthode (maximum 3 pages);
- Un agenda de la mission détaillant les responsabilités individuelles des experts;
- Présentation synthétique des résultats obtenus et du Plan de travail pour l'activité suivante.

Livrables finaux (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités):

- 1/ Un **rapport de mission individuel sous une forme synthétique**, incluant des conclusions, recommandations et contraintes rencontrées par les experts individuels.
- 2/ Un **rapport collectif, synthèse des rapports individuels**, incluant en annexe au moins l'agenda de la mission, et des recommandations qui en découlent. Les recommandations portant sur les actions à suivre sont également attendues, afin d'ajuster les Termes de référence de la 3ème mission. Modèle « Ex-RP »

(**Important** : dans la partie « Résumé de la mission », il conviendra de rédiger cette partie sur un mode « journalistique », celle-ci pouvant être mise en ligne sur le site www.socieux.eu et celui de l'institution partenaire).
- 3/ Un **Plan méthodologique et pédagogique de déploiement des modules de formation** pour les agents du MEPS et les structures associées
- 4/ Les **présentations** et autres documents (pédagogiques en particulier) utilisés lors des séances de formation.
- 5/ Les résultats des **évaluations des experts** (Expert Feedback-ExF). Les liens vers l'évaluation en ligne seront communiqués avant votre départ en mission.
- 6/ Les résultats des **évaluations des participants** de chaque module/session de formation. (Participants Feedback- PAF) - Les liens vers l'évaluation en ligne seront communiqués avant votre départ en mission.

5 PROFIL DE L'EXPERTISE

Expert principal (Expert 1):

Domaine d'expertise:

Un Expert en définition, conception, évaluation et mise en œuvre des politiques publiques interministérielles de l'emploi et de la formation professionnelle à destination des populations vulnérables – **Formateur de formateurs**

Critères essentiels

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission ;
- Minimum 15 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition de politiques/interventions publiques d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (intermédiation sur le marché du travail)
- Compétences et expériences de formateur dans les domaines cités
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Connaissances particulières d'expériences diversifiées et mises en œuvre au sein de l'Union Européenne (benchmark) ainsi que dans la zone d'intervention dans des pays aux problématiques et enjeux similaires
- Connaissances et expériences pertinentes de terrain dans la zone géographique concernée.

Expert 2:

Domaine d'expertise:

Un expert en organisation de la formation professionnelle technique, en alternance, en certification et insertion professionnelle à destination des personnes en situation d'handicap.

Critères essentiels

- *Formation universitaire et / ou postuniversitaire en sciences sociales, politiques, juridiques, économiques ou connexes, pertinentes pour le sujet considéré;*
- *Bonne gestion des défis liés aux activités d'intermédiation du travail destinées aux travailleurs en situation de handicap et aux employeurs.*
- *Au moins 10 ans d'expérience professionnelle, de préférence liés aux institutions publiques d'un État membre de l'UE dans la mise en œuvre de politiques d'emploi et de formation professionnelle axées sur les travailleurs en situation handicap*
- *Expériences pratiques d'animation d'ateliers de formation.*
- *Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française)*

Compétences supplémentaires (avantageuses dans la sélection):

- *Expérience antérieure en Afrique ;*
- *Expérience antérieure dans la conduite de missions d'assistance technique à court terme.*
- *Expériences pratiques d'animation d'ateliers de formation.*
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Connaissances particulières d'expériences diversifiées et mises en œuvre au sein de l'Union Européenne (benchmark) ainsi que dans la zone d'intervention dans des pays aux problématiques et enjeux similaires
- Connaissances et expériences pertinentes de terrain dans la zone géographique concernée.

- Expériences professionnelles « de terrain » de type management intermédiaire ou poste de direction au sein d'une structure d'insertion sociale/professionnelle et/ou de formation professionnelle au niveau national, régional ou local

Calendrier (Mois/ Année) & Duration (semaines)

Activity 4		Preparation	On-site	DISTANT WORK	Travel	Reporting	Total
		Expert 1	5	/	12	/	3
Expert 2	5	/	12	/	2	19	
Grand Total	10		24		5	39	

Programme provisoire : Assistance technique à distance à partir du début du mois d'août 2020

Institution collaborative : Extension géographique et institutionnelle : Forum Européen des Personnes Handicapées (EDF), Réseau mondial des entreprises et des personnes handicapées de l'Organisation internationale du travail (OIT), Inclusion Europe - Association européenne des personnes handicapées mentales et de leurs familles -; Groupe ONCE SOCIAL (ONCE, ONCE Foundation et ses entreprises sociales ILUNION)

Charge de travail :

Activity 4		Preparation	On-site	Travel	Reporting	Total
	Expert 1	4	10	2	3	19
Expert 2	3	10	2	3	18	
Grand Total	7	20	4	6	37	

6 REPORTING & COMMUNICATION

6.1 Reporting

- **Les livrables intermédiaires/préalables** (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple; et l'agenda, 2 pages.

- **Livrables finaux** (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités)

Procédure de soumission des livrables finaux + ExMR + ExRP:

Étape 1 préparatoire (préalable à la mission) : Les livrables intermédiaires (en particulier : Note méthodologique, Agenda...) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité ; la note méthodologique ne doit pas dépasser 5 pages

Étape 2: Le rapport collectif (modèle ExRP) de 10 pages maximum + le rapport de mission individuel pour chacun des experts (modèle ExMR) de 6 pages maximum + les livrables spécifiques faisant l'objet du résultat attendu de la mission doivent être soumis dans un format électronique

éditable (MS Word) à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité, pour commentaires et révisions

Étape 3: SOCIEUX+ dispose de 5 jours ouvrables pour formuler des commentaires et des demandes d'amendements.

Étape 4: Les experts ont alors 5 jours ouvrables pour modifier les livrables et les renvoyer à l'équipe SOCIEUX+ pour approbation finale.

Étape 5: Une fois les documents approuvés par SOCIEUX+, les livrables concernés seront partagés avec l'institution bénéficiaire, EuropeAid et les parties prenantes.

Les documents doivent être envoyés par e-mail à: experts@socieux.eu
copie : catherine.barme@socieux.eu & thierry.fiquet@socieux.eu

6 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX + utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web www.socieux.eu , la newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant cet événement. Dans cette perspective, une étroite collaboration avec l'institution partenaire, ainsi que des contributions de la part des experts mobilisés seront des plus appréciées.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et le Département de la communication de SOCIEUX + sera organisée avant et après la mission afin de préciser certains points stratégiques. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux experts (durant et après la mission).

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de la Facilité devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, seront mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

7 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX + à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir la facilité au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.

8 APPELS A EXPERTISE

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
 - a. Fournir les coordonnées de contact¹
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour des futures missions.*
 - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass².
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

¹ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

² Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>